

SOMMET CLIMATE CHANCE EUROPE

07-08 mars 2022

#SCCE2022



Économie circulaire et gestion des déchets : comment arriver à installer un nouveau paradigme ?

Description :

L'impact de la production alimentaire et matérielle compte pour 33 à 45 % de l'empreinte carbone européenne. La mise en place de logiques circulaires, que ce soit en amont ou en aval de la vie des produits, a donc un potentiel considérable pour atténuer l'impact climatique de nombreux secteurs (alimentation, construction, textile, équipement électrique, plastique...). De plus, le renforcement de l'économie circulaire est un également un enjeu de solidarité internationale : alors que l'exportation de déchets hors UE est repartie à la hausse avec la pandémie, la Commission européenne a proposé en novembre de durcir les règles pour ne pas faire porter à des pays moins équipés la gestion des déchets européens. Ainsi, cet atelier s'attachera à construire des propositions pour que le Pacte vert pour l'Europe (European Green Deal) soit l'occasion d'instaurer un nouveau paradigme sur l'économie circulaire et la gestion des déchets en Europe.

Président : **Cilian Lohan**, Vice-président au Comité Economique et Social Européen (CESE), représentant de la plateforme européenne des parties prenantes de l'économie circulaire (ECESP)

Modération : **Françoise Bonnet**, Secrétaire générale, ACR+

Interventions :

- **Roland Marion**, **Directeur**, Direction Economie Circulaire et Déchets, Ademe
- **Pierre-Yves Burlot**, **Directeur** du Développement Durable, Séché Environnement
- **Jean-Christophe Gavallet**, **Président** de France Nature Environnement, Pays de la Loire
- **Mathieu Leporini**, **Chercheur**, European Centre of Excellence on Sustainability, CERDI (CNRS-UCA)
- **Mathieu Rama**, **Senior Policy Officer**, RREUSE
- **Tania Martha Thomas**, **Chargée de recherche** à l'Observatoire Climate Chance

Résumé des échanges :

- Les intervenants se sont d'abord accordés sur la nécessité d'adopter une approche "systémique" de l'économie circulaire connectant les enjeux sociaux, environnementaux, économiques et climatiques. Pour Matthieu Leporini, il s'agit notamment de sortir d'une lecture silotée de la gestion des déchets pour entrer dans un paradigme qui tienne compte des interconnexions entre la gestion des ressources, la technique et les facteurs culturels. Roland Marion a présenté dans ce sens deux référentiels développés par l'Ademe à l'intention des collectivités pour pousser une évaluation systémique environnementale, pour lier l'économie circulaire aux émissions de CO2 et aux impacts déchets. Françoise Bonnet a

SOMMET CLIMATE CHANCE EUROPE

07-08 mars 2022

#SCCE2022



également présenté le projet « More Circularity, Less Carbon » d'ACR+, visant à développer un indicateur carbone pour mesurer les impacts des stratégies économie circulaire et déchets, avec un exemple d'exercice concret réalisé avec la région Pays de la Loire. Enfin Pierre-Yves Burlot a présenté le plan climat de Séché Environnement publié récemment, qui fait ce lien entre gestion des déchets et carbone.

- Un second axe de l'atelier tourne autour de la création de "clusters territoriaux" pour la gestion des déchets, un modèle d'écosystème multi acteurs intégrant les contraintes socio-économiques et environnementales du territoire pour optimiser la gestion des déchets et le réemploi. Mathieu Rama a insisté sur la plus-value apportée par les entreprises sociales dans ces clusters. Pierre-Yves Burlot a fait valoir que la localisation de l'énergie générée par les systèmes d'incinération peuvent réduire la dépendance énergétique extérieure des territoires aux énergies fossiles. Jean-Christophe Gavellet a rappelé qu'il n'y a pas de boucle circulaire sans perte d'énergie ou de matière, et que des indicateurs carbone sont nécessaire dans cette optique. Matthieu Leporini a cité l'exemple de CITRA en Finlande qui valorise les savoirs locaux, traditionnels et autochtones pour l'économie circulaire.
- Le troisième et dernier axe de discussion a porté sur les perspectives de sobriété et de prévention des déchets. Roland Marion a fait le lien avec les scénarios Transition 2050 de l'Ademe. Mathieu Rama a rappelé le manque d'objectifs de prévention dans la législation de l'UE, et souligne l'importance des critères d'éco-design comme voie intermédiaire entre la prévention et le recyclage pour allonger la durée de vie des produits. Jean-Christophe Gavellet plaide pour une "taxe matériau à l'export".

PROPOSITIONS THÉMATIQUES POUR LA MISE EN PLACE DU PACTE VERT POUR L'EUROPE

N°	Thème	Politique européenne	Proposition
1	Indicateurs	Principe stratégique pour la politique d'économie circulaire de l'UE	Massifier l'approche systémique et holistique de l'économie circulaire, par la mise en place de nouveaux indicateurs qui dépassent le reportage obligatoire exprimé seulement en termes de volumes de déchets produits, collectés, traités ou recyclés. Exemples : introduire des indicateurs carbone, d'empreinte matière ou de maintien des stocks des ressources.
2	Territoires	Politiques régionales, fonds structurels et d'investissement	Renforcer les stratégies territoriales en faveur de la transition écologique en poussant la formation de clusters territoriaux pour la gestion des déchets/ ressources pour pousser la symbiose industrielle, promouvoir des comportements de consommation durable auprès des citoyens... dans une approche multi-acteurs.
3	Sobriété, prévention	DIRECTIVE (UE) 2018/851 DU PARLEMENT	Travailler sur la sobriété pour renforcer la prévention des déchets. Promouvoir la prévention par un objectif chiffré de réduction d'ordures ménagères résiduelles (OMR), d'incorporation de matériaux recyclés, etc. Ex : poids OMR/habitant/an

SOMMET CLIMATE CHANCE EUROPE

07-08 mars 2022

#SCCE2022



	<p>EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets</p> <p>Article 11.6 sur la révision des objectifs de réemploi par la Commission avant le 31 décembre 2024</p>	<p>Les collectivités doivent passer des politiques déchets aux politiques d'économie circulaire. Elles peuvent fédérer les acteurs (entreprises, services publics et représentants des citoyens) par des initiatives concrètes de coopération circulaire pour co-construire des projets de territoires et maîtriser les impacts environnementaux.</p>
--	---	---